

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4526

présenté par

Mme Mette, M. Berta et M. Esquenet-Goxes

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« et de l’aquaculture »

les mots :

« , de l’aquaculture et de la sylviculture ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« alimentaire »

insérer les mots :

« ou la décarbonation de l’économie ».

III. – En conséquence, audit alinéa, substituer au mot :

« contribue »

le mot :

« contribuent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement travaillé avec Fransylva.

Les forêts représentent un enjeu majeur dans la décarbonation de l'économie, au travers du bois produit (bois matériaux, bois énergie), par la fonction de stockage de carbone qu'elles représentent et par les services environnementaux et sociaux qu'elles procurent aux citoyens. En conséquence, la sylviculture doit être reconnue d'intérêt général majeur.